



RECUEIL EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702243-20201215-0001140-02

Délibération n°2020.00114

Enfance - Organisation des séjours d'été 2021

Séance du 15 décembre 2020

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 31

absents représentés : 2

absent non représenté : 0

L'an deux mille vingt, le 15 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 9 décembre, s'est réuni à L'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL (à partir de la délibération n°2020.00103), M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smain TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA, William GALLÉ

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Mélanie ZEDE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Houria ATTLANE donne pouvoir à M. Michael VAQUETA

ABSENT NON REPRESENTÉ :

Mme Julie MOREL (jusqu'à la délibération n°2020.00102)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Franck SUREAU

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2020.00114

Enfance - Organisation des séjours d'été 2021

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Audrey CHARIFI-ALAOUI, Conseillère municipale, déléguée aux vacances et temps libre,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations des 24 mai 2016 et du 10 novembre 2016 portant sur la réactualisation des quotients familiaux et des tarifs municipaux,

Considérant que la collectivité souhaite permettre à de jeunes Mitryens âgés de 4 à 17 ans et aux familles de partir en vacances en participant à des séjours adaptés et de qualité,

Considérant qu'à cette fin la ville réserve un certain nombre de places auprès d'organismes de vacances agréés et/ou de structures associatives, et que ce nombre de places est ajusté en fonction de la demande des familles et des possibilités des prestataires,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Education du 1^{er} décembre 2020,

DELIBERE
A l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions à intervenir pour l'organisation des séjours de vacances pour les enfants de 4 à 17 ans et les familles les prestataires suivants : UFOVAL 74 et ODCVL.

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.